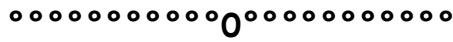


République du SENEGAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET de la PROTECTION de la NATURE



AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

**Financement de la Grande Muraille Verte
Projet de Plan d'Action du Sénégal
2012-2016**



Juillet 2011

SOMMAIRE

Pages

I	PROBLEMATIQUE	03
II	OBJECTIFS	03
	2.1 - Objectif Global	03
	2.2 - Objectifs spécifiques	04
III	RESULTATS ET PRINCIPALES ACTIVITES	04
IV	PRINCIPAUX BENEFICIAIRES	10
V	ZONE D'INTERVENTION	11
VI	STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	13
VII	CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE SUIVI	17
VIII	PRINCIPAUX EFFETS ET IMPACTS	19
IX	RISQUES	19
X	RESSOURCES A MOBILISER	20
XI	CONCLUSION	22
	ANNEXES	
	A. Echancier	24
	B. Cadre Logique	25
	C. Illustrations / Photos	32

I. Problématique

Depuis plusieurs décennies, les pays de la zone sahélo-saharienne ont été confrontés à un déficit pluviométrique persistant qui, combiné aux facteurs anthropiques, a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques, entraînant une dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse de la production agricole, autant d'indicateurs d'un processus quasi inexorable de désertification.

Ce contexte de forte aridité a installé la plupart des pays de la zone sahélo-saharienne dans une situation de sécurité alimentaire et énergétique précaire et de pauvreté.

Dans ce cadre, des efforts ont été consentis aux plans technique, financier et institutionnel pour infléchir ces tendances. Ils ont porté sur la mise en œuvre de projets de développement, notamment, des aménagements hydro-agricoles, la maîtrise de l'eau et la création de structures nationales et sous-régionales de coordination. Les pays du Sahel ont initié depuis quelques années une approche prenant en compte la diversification agricole, des actions de lutte contre la désertification et la dégradation des sols cultivables, le développement des cultures de crue et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des paysans.

Malgré les efforts consentis çà et là pour concevoir des politiques agricoles, forestières et pastorales cohérentes et efficaces, et quelques réussites ponctuelles, force est de reconnaître que les résultats, en termes d'efficacité des stratégies et politiques, demeurent en deçà des attentes.

Sur le plan socio-économique, la chute des productions agricoles a réduit de façon drastique les revenus des populations, ce qui, conjugué au manque de sources alternatives durables de revenus, d'infrastructures de base, économiques et sociales, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural.

C'est ce contexte, marqué par le confinement des populations dans des villes situées le long des cours d'eau et des côtes, qui a inspiré la proposition de la mise en place d'une barrière verte, de protection contre l'avancée du Sahara, dénommée « Grande Muraille Verte ou Great Green Wall ». Le programme « Grande Muraille Verte » (GMV) né lors du sommet des Leaders et Chefs d'Etat de la Communauté saharo-sahélienne (CEN-SAD) tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) du 1^{er} au 2 Juin 2005, a eu pour ambition entre autres de répondre à une préoccupation majeure du continent : les effets conjugués de la dégradation du milieu rural naturel et de la sécheresse.

La particularité de cette option « Grande Muraille Verte » est, tout en créant et consolidant une ligne de défense par des activités de re-végétalisation, de contribuer efficacement au développement intégré des zones rurales traversées et aux actions de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un développement durable.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif Global

Avec une approche multisectorielle, la valorisation des zones arides repose sur les domaines agricoles, de l'eau, des infrastructures et, enfin, le domaine de l'Environnement et de la gestion de la biodiversité. L'Initiative Grande Muraille Verte repose ainsi sur une synergie des actions d'atténuation des effets de la désertification avec celles de mise en valeur des potentialités que renferment ces zones.

L'objectif principal du programme est alors de contribuer à la lutte contre la désertification et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes par une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté.

2.2 Objectifs spécifiques

Pour répondre à cet objectif global, le programme devra permettre :

2.2.1. Objectif spécifique 1

- Promouvoir des activités agro-sylvo-pastorales génératrices de revenus et la satisfaction des besoins des populations rurales (en produits ligneux et/ou non ligneux) ;

2.2.2. Objectif spécifique 2

- Appuyer la conservation et la valorisation de la biodiversité à travers la diversification de l'exploitation durable des terres

2.2.3. Objectif spécifique 3

- Améliorer la séquestration de CO₂ dans les végétaux et les sols par la mise en œuvre de stratégies durables de restauration et conservation des sols et des eaux.

III- Résultats et Principales activités

Rappel de l'objectif spécifique 1

31 - Promouvoir des activités agro-sylvo-pastorales génératrices de revenus et la satisfaction des besoins des populations rurales (en produits ligneux et/ou non ligneux) ;

Résultat 3.1.1

La base de la connaissance de l'environnement, des ressources naturelles et du capital humain est améliorée

Activité 3.1.1.1. Réaliser les études complémentaires de référence et de capitalisation (en matière socioéconomique, organisationnel, biophysique, cartographique, foncière ...) ;

Activité 3.1.1.2. Caractériser le niveau de la pauvreté ;

Activité 3.1.1.3. Caractériser les types d'infrastructures économiques et sociales ;

Résultat 3.1.2

Les infrastructures de soutien à une production agro-sylvo-pastorale diversifiée et soutenue sont réalisées

Activité 3.1.2.1. Identifier les sites potentiels favorables à l'installation de bassins de rétention en rapport avec les populations locales ;

Activité 3.1.2.2. Appuyer la mobilisation (ressources financières, humaines...) pour la réalisation de bassins de rétention ;

Activité 3.1.2.3 Appuyer l'installation des aménagements de base pour la diversification des productions au profit des Groupement de Producteurs féminin et Groupement d'Intérêts Economiques ;

Activité 3.1.2.4 Appuyer la réalisation et la gestion de points d'eau.

Résultat 3.1.3

Des filières porteuses, des mécanismes et instruments sont développés pour garantir des sources de revenus stables aux femmes et aux hommes en vue d'améliorer leur bien-être.

Activité 3.1.3.1. Soutenir les GPF et les GIE à mener des activités génératrices de revenus par la pratique du maraîchage ;

Activité 3.1.3.2. Appuyer l'aménagement des jardins polyvalents au profit des GPF et GIE ;

Activité 3.1.3.3. Appuyer le renforcement des capacités techniques, financières et de Gestion des GPF et GIE en matière de productions maraichères et fruitières, et de leur transformation / commercialisation ;

Activité 3.1.3.4. Identifier les opportunités, tester, organiser et développer les filières liées à la gestion des ressources naturelles ;

Activité 3.1.3.5. Inventorier les filières de produits forestiers ligneux et non ligneux susceptibles d'être valorisées ;

Activité 3.1.3.6. Appuyer l'organisation des partenaires actifs dans les différentes filières.

Résultat 3.1.4

Les espaces sylvo-pastoraux sont aménagés et le potentiel préservé pour une production diversifiée soutenue.

Activité 3.1.4.1. Aménager et équiper des pépinières multifonctionnelles ;

Activité 3.1.4.2. Mettre en place des intrants de pépinière (semences et petit matériel, produits phytosanitaires...) ;

Activité 3.1.4.3. Clôturer les sites de plantations ;

Activité 3.1.4.4. Identifier et délimiter les zones de mise en défens ;

Activité 3.1.4.5. Identifier des sites pour la mise en place de fermes animalières ;

Résultat 3.1.5.

Les écosystèmes agro-sylvo-pastoraux dégradés sont récupérés et protégés

Activité 3.1.5.1. Identifier les différents sites à traiter ;

Activité 3.1.5.2. Identifier, former/recycler les producteurs et planifier les appuis nécessaires en matière de conservation / restauration des sols ;

Activité 3.1.5.3. Assurer la protection des sites, parcelles et productions contre les feux ;

Activité 3.1.5.4. Elaborer des protocoles de gestion des productions (biomasse, fruits...).

Résultat 3.1.6.

Les conditions d'une pérennité des actions et de leur mise à l'échelle sont renforcées.

Activité 3.1.6.1. Organiser des ateliers de planification intégrée des ressources naturelles avec les différents acteurs ;

Activité 3.1.6.2. Appuyer l'élaboration d'une Charte des Chantiers GMV ;

Activité 3.1.6.3. Organiser des CDD, CRD, CLD, réunions d'échanges auprès des communautés ;

Activité 3.1.6.4. Renforcer la synergie entre les directions techniques (agriculture, élevage, hydraulique, etc.) pour une mise en cohérence des programmes.

Rappel de l'objectif spécifique 2

3.2 - Appuyer la conservation et la valorisation de la biodiversité à travers la diversification de l'exploitation durable des terres ;

Résultat 3.2.1 : L'arboriculture fruitière est développée avec les populations locales.

Activité 3.2.1.1 : Organiser les GPF pour les activités de production fruitière ;

Activité 3.2.1.2 : Identifier les différents sites en rapport avec les populations locales ;

Activité 3.2.1.3 : Mettre en place les Intrants agricoles.

Résultat 3.2.2 : La production maraîchère est développée dans toutes les pépinières par les populations locales ;

Activité 3.2.2.1 : Organiser les GPF pour les activités de maraîchage ;

Activité 3.2.2.2 : Définir les bases de mise en œuvre du programme et Mettre en place les intrants ;

Activité 3.2.2.3 : Aménager et équiper les pépinières

Résultat 3.2.3 : La promotion d'Activités de bénéfiques durables (maraîchage, embouche, petit commerce, couture, teinturerie, foyers améliorés, production de plants, etc.) est effectuée

Activité 3.2.3.1 Organiser les GPF pour les activités économiques locales (Maraichage...)

Activité 3.2.3.2 Mettre en place les différents intrants

Résultat 3.2.4 : Des Bassins de Rétention sont réalisés.

Activité 3.2.4.1 : Identifier les différents sites en rapport avec les populations locales et avec la Direction des Bassins de Rétention ;

Activité 3.2.4.2 : Organiser les GPF pour les activités de Maraichage et de développement rural intégré autour des bassins ;

Activité 3.2.4.3 : Participer à l'organisation des comités de gestion des bassins

Résultat 3.2.5 : La mise en aménagement de 50 000 Ha de terres est réalisée le long du tracé

Activité 3.2.5.1: identifier les différents sites à aménager ;

Activité 3.2.5.2: Elaborer des protocoles de gestion ;

Activité 3.2.5.3 : appliquer les programmes de gestion durable des terres.

Résultat 3.2.6 : Des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux sont identifiées et développées.

Activité 3.2.6.1 : Identifier des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux susceptibles d'être valorisées ;

Activité 3.2.6.2 : Elaborer la structure de prix des différents produits identifiés ;

Activité 3.2.6.3 : organiser les différentes filières identifiées ;

Activité 3.2.6.4 : identifier les opportunités, organiser et développer la filière de production apicole ;

Activité 3.2.6.5 : identifier les opportunités, organiser et développer l'écotourisme.

Résultat 3.2.7

Des fonds d'appui au développement des filières non traditionnelles sont mis en place

Activité 3.2.7.1 : Définir les modalités d'appui des acteurs des filières des produits forestiers ligneux et non ligneux ;

Activité 3.2.7.2 : Appuyer les différents acteurs pour une meilleure connaissance des filières non traditionnelles.

Résultat 3.2.8 Des Programmes de restauration et de conservation des sols sont développés et mis en œuvre.

Activité 3.2.8.1 : Identifier les différents sites ;

Activité 3.2.8.2 : Identifier les différents acteurs et prendre en compte des objectifs de gestion et de production des acteurs ;

Activité 3.2.8.3 : Mettre en place les différents intrants ;

Activité 3.2.8.4 : Aménager et équiper les pépinières ou zones de production en régie (adduction d'eau, construction de bassins, etc.) ;

Activité 3.2.8.5 : Réparer les camions, citernes tractées, plateaux de transport pour la collecte du terreau, du sable et le transport des plants ;

Activité 3.2.8.6 : Mettre en place la main d'œuvre nécessaire à une production de plants de qualité et en quantité suffisante ;

Activité 3.2.8.7 : Identifier, former / recycler des producteurs collectifs, individuels et planifier les appuis nécessaires pour un renforcement des capacités des acteurs en matière de reboisement (techniques de pépinière et de plantation) ;

Activité 3.2.8.8 : Acquérir des semences, des gaines et du petit matériel de pépinière ;

Résultat 3.2.9 : Les mécanismes de planification et de Gestion intégrées sont développés

Activité 3.2.9.1 : Organiser des ateliers de planification intégrée des ressources naturelles avec les différents acteurs ;

Activité 3.2.9.2 : Mettre en place les outils et les bases de développement des ressources naturelles ;

Activité 3.2.9.3 : organiser et mettre en œuvre une politique de communication sociale basée sur le développement durable ;

3.3. Rappel de l'Objectif Spécifique 3

- Améliorer la séquestration de CO₂ dans les végétaux et les sols par la mise en œuvre de stratégies durables de restauration et conservation des sols.

Résultat 3.3.1 : Une stratégie de Gestion éco systémique des ressources naturelles est élaborée et mise en œuvre

3.3.1.1. Identifier les différents types de zones éco géographiques et d'éco systèmes ;

3.3.1.2. Elaborer une stratégie d'intervention adaptée pour chaque éco système ;

3.3.1.3. Mettre en œuvre une stratégie de gestion des ressources transfrontalières.

Résultat 3.3.2 : Une stratégie adaptée de lutte contre les feux de brousse est développée et mise en œuvre

Activité 3.3.2.1 : Elaborer une stratégie de lutte contre les feux de brousse ;

Activité 3.3.2.2 : Acheter les moyens logistiques et les mettre à la disposition des structures décentralisées / déconcentrées;

Activité 3.3.2.3 : Acheter du petit matériel de lutte contre les feux de brousse et les mettre à la disposition des centres de conservation de la nature ;

Activité 3.3.2.4 : Organiser avec l'appui des structures forestières décentralisées la lutte contre les feux ;

Activité 3.3.2.5 : Créer et équiper cinq centres de conservation de la Nature.

IV. PRINCIPAUX BENEFICIAIRES

Les impacts globaux de la GMV seront multiples, tant au niveau central, intermédiaire, que local, puisqu'il est visé, à la fois, un renforcement institutionnel des structures habilitées, la promotion de pratiques de gestion durable des terres et des filières porteuses, ce à des fins de production agro-sylvo-pastorale, y compris par le secteur privé, ainsi qu'un renforcement des capacités techniques productives et financières des populations.

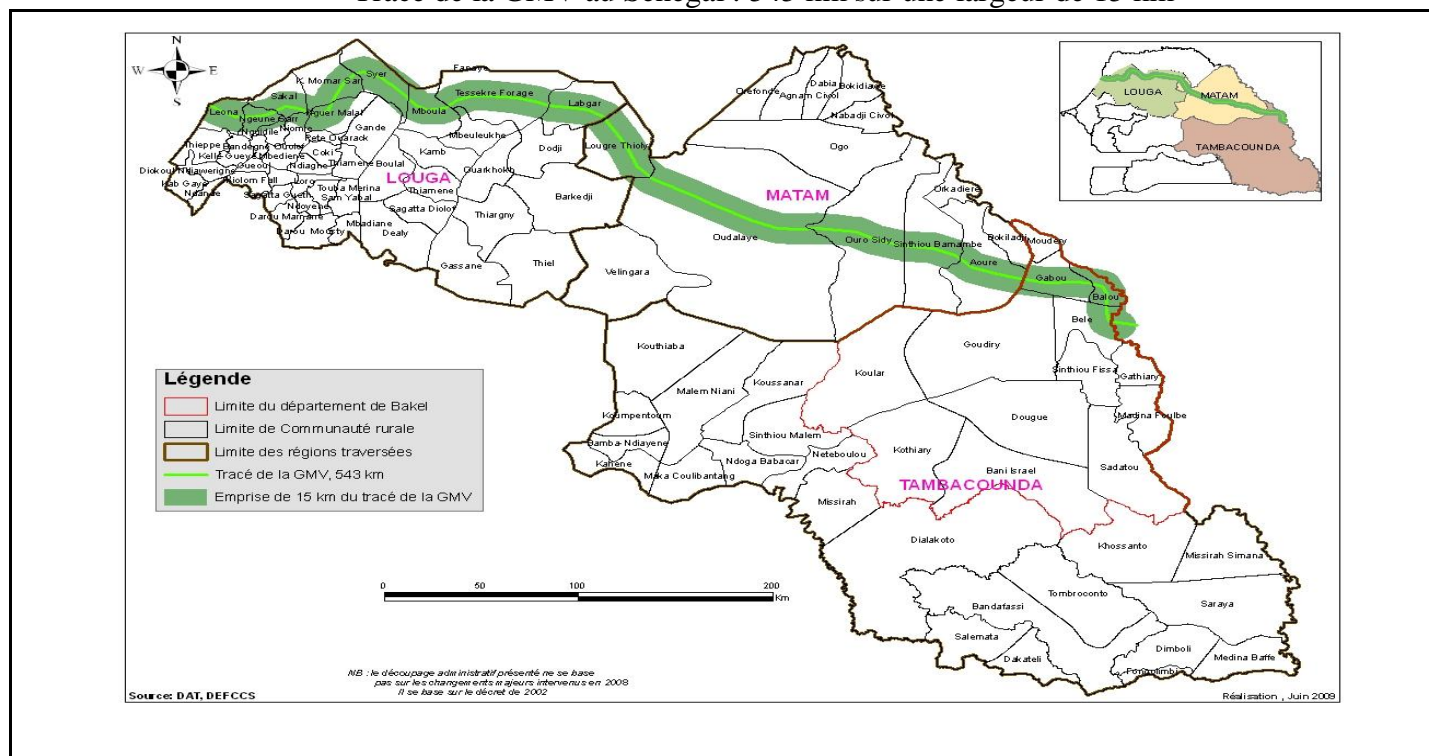
Les opérations de valorisation des ressources naturelles sur le tracé de la GMV vont ainsi profiter à plusieurs catégories d'acteurs :

Bénéficiaires	Principaux Types de bénéfices / Impacts
Communauté internationale	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Diminution effet de serre, effets changements climatiques ◦ Modes de production et de consommation durables partagés ◦ Maîtrise des migrations (économiques, écologiques) ◦ Construction, consolidation de la paix (guerre des ressources, NIMBY...)
Etat du Sénégal, points focaux et instances habilitées	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Eléments pertinents pour élaboration et suivi de politiques nationales ◦ Opportunité relancer et consolider les programmes de gestion durable des ressources naturelles, et inverser les tendances de dégradation des écosystèmes, sinon en réduire le rythme ◦ Outils de conception et de planification, de coordination et de suivi/évaluation ◦ Approches, procédés, pratiques capitalisés et Base d'échanges et de concertation avec les pairs en Afrique et dans la sous-région
Producteurs primaires (agriculteurs, pasteurs, pisciculteurs, charbonniers, récolteurs de gomme, de miel, de résine, guérisseurs, chasseurs, sculpteurs de bois...)	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Amélioration de la qualité des bases productives et de la gestion des sols et des nutriments, biomasse et rendements plus élevés, diversité agrobiologique, couverture végétale et productivité animale accrues; ◦ Amélioration de la gestion des eaux de pluie, paysages restructurés et moins vulnérables aux intempéries... ◦ Elargissement de l'offre en quantité et qualité de terres cultivables ◦ Disponibilité matière première
Entrepreneurs privés	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Opportunité de création / aménagement de parcs animaliers, fermes modernes, sites éco-touristiques... ◦ Fournisseur de semences, de plants... ◦ Prestataire de service (plantation, entretien...)
Structures Enseignement / Recherche	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Inter et multidisciplinarité ◦ Aménagement de parcelles de recherche ◦ Champs écoles ◦ Mémoires, Thèses, Vocations chez certains étudiants / étudiantes...
Populations riveraines	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Amélioration de la sécurité alimentaire (récupération des terres à des fins agricoles, pastorales, forestières, périmètres maraîchers, fruitiers... surtout à l'endroit des femmes et des jeunes), y compris l'accès à des produits et nutriments de qualité ◦ Opportunités développer activités sources de revenus (contre le sous-emploi, l'exode, les conflits...) à partir de mini pôles de développement viable ◦ Facilités ramassage bois de chauffe, fourrage, autres produits forestiers non ligneux ◦ Amélioration du cadre de vie (bonification des paysages), Spiritualité, Rites ◦ Apprentissage, familiarisation avec technologies et procédés avantageux
Collectivités locales (régions, communes, communautés rurales...)	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Développement de partenariat local et international ◦ Appui élaboration / mise à jour Plans de développement ◦ Base de relance des productions agricoles, pastorales... ◦ Lutte contre le chômage et les conflits récurrents ◦ Amélioration recettes fiscales

V- ZONE D'INTERVENTION

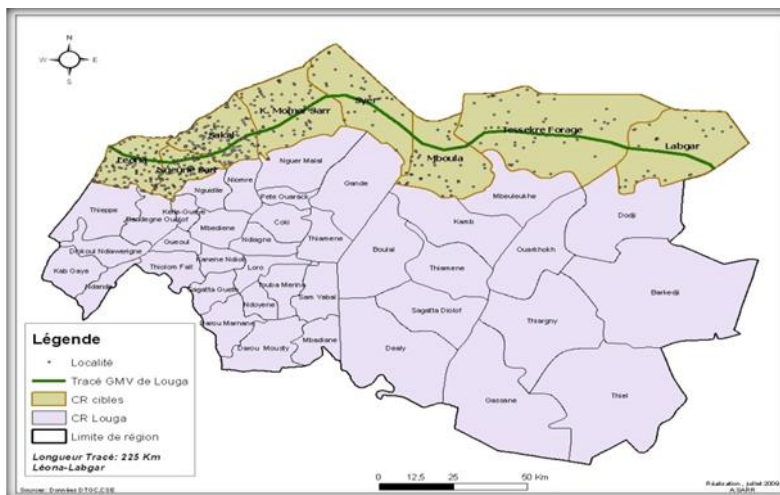
Au Sénégal, les estimations pour l'emprise directe de la Grande Muraille verte donnent un tracé long d'environ 545 km sur 15 km de large, entre les points les plus excentrés des départements de Louga et de Bakel.

Tracé de la GMV au Sénégal : 545 km sur une largeur de 15 km

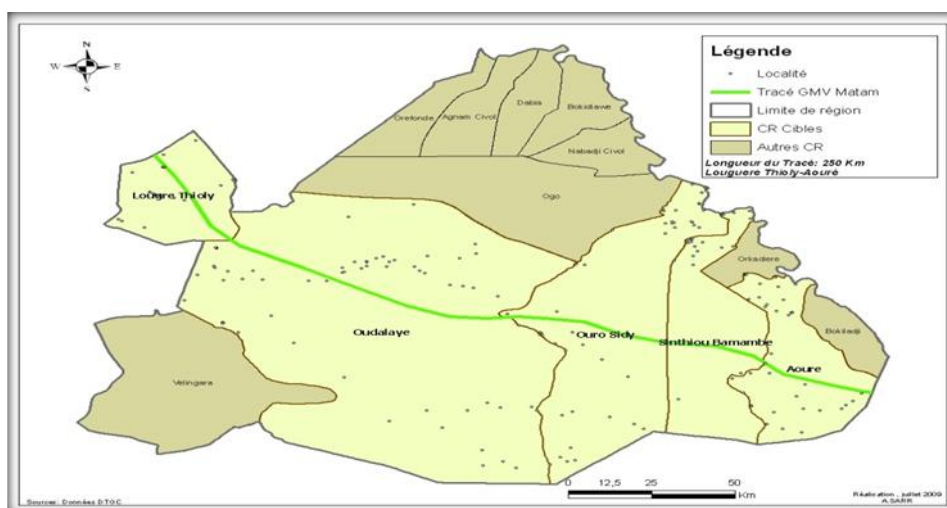


Trois (3) régions administratives sont prioritairement concernées, cinq (5) départements et seize (16) communautés rurales :

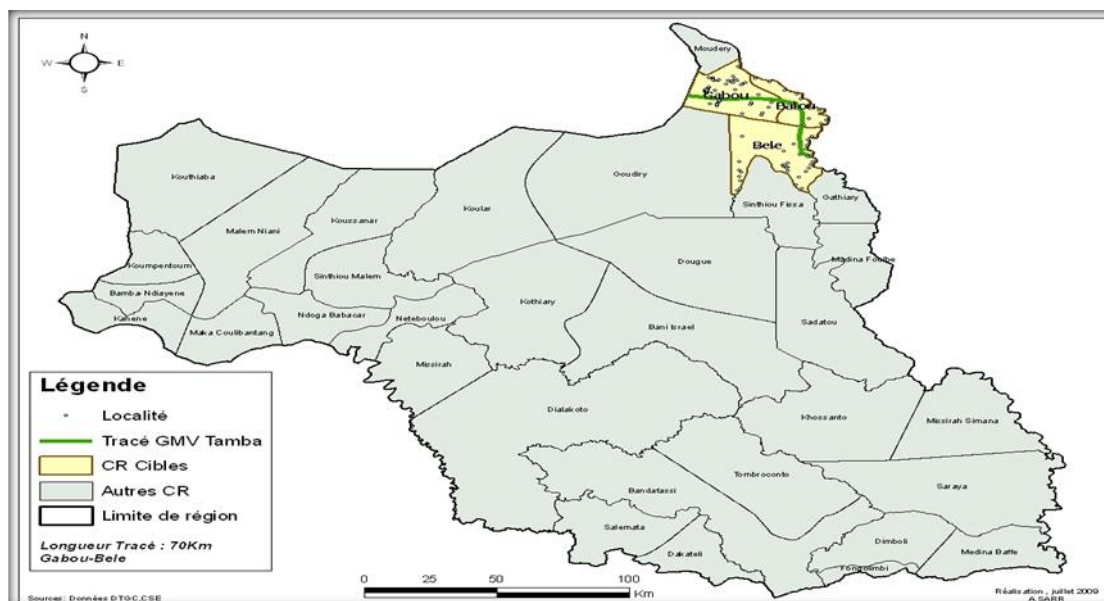
- Région de Louga sur 225 km, départements de Louga et de Linguère, sur les Communautés rurales de *Léona, Ngueune Sarr, Sakal, Keur Momar Sarr, Syer, Mboula, Tessékéré et Labgar*.



- ii. Région de Matam sur 250 km, départements de Kanel et de Ranérou, sur les Communautés rurales de *Loughéré Thioly, Oudalaye, Ourou Sidy , Sinthiou Bamambé et Aouré*



- iii. Région de Tambacounda sur 70 km, département de Bakel, sur les Communautés rurales de *Ballou, Gabou et de Bélé.*



VI- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Toute une série de facteurs ont contribué à l'adoption de pratiques non pérennes de gestion des terres dans les zones arides limitrophes du Sahara, y compris la surexploitation du bétail et le surpâturage des parcours ; un système de cultures permanentes, avec une réduction des jachères et des rotations, des labours à répétition et l'épuisement des sols par la perte de nutriments ; les feux de brousse ; la surexploitation des zones boisées. L'impact de ces pratiques inclut l'appauvrissement des ressources naturelles, des changements dans les habitats naturels et les écosystèmes, des pertes d'agro biodiversité et de biodiversité de la faune et de la flore sauvages, la dégradation des fonctions des écosystèmes, une diminution de la productivité (des terres arables et des parcours) entraînant des récoltes médiocres et des pénuries alimentaires, tout cela débouchant sur des conditions de vie misérables et la pauvreté. Le changement climatique exacerbe déjà cette situation, avec une météorologie plus variable (sécheresses et orages) et devrait encore multiplier le nombre de défis à relever dans les prochaines décennies en raison de l'élévation des températures et de la modification des patrons habituels de précipitations (Washington, 2008).

L'initiative "Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel" (GMVSS) vise à être le catalyseur du "développement durable et de la réduction de la pauvreté dans les zones désertiques limitrophes du nord et du sud du Sahara" (UA / CEN-SAD, 2009) pour agir dans la zone de 100 à 400 mm de précipitations annuelles.

Ainsi, pour faire face à tous ces fléaux le Sénégal met en œuvre des initiatives diverses qui vont non seulement se préciser dans le temps, mais être diversifiées suivant les techniques ci-après :

6.1. Reboisement

Le reboisement, même s'il ne constitue qu'un aspect dans la panoplie des pratiques de Gestion durable des terres, reste un puissant facteur de communication et de mobilisation au démarrage d'un tel programme.

Il s'agit cependant d'une opération complexe qui demande un choix réfléchi des sites, l'identification des espèces appropriées, la mise au point de techniques de pépinières éprouvées et de techniques de plantations convenant aux conditions locales, ainsi que la formation des populations et la protection contre tous les facteurs de destruction.

Les opérations de terrain devront être menées selon une approche intégrée et participative. Elles porteront en priorité sur le reboisement et les formes de restauration basées sur la régénération naturelle, la défense et la conservation des sols. La stratégie repose sur la mobilisation de toutes les catégories d'acteurs de façon participative. Il s'agit notamment des collectivités locales, du service forestier, des mouvements de jeunesse, des associations, des groupements de femmes et de divers autres groupes socioprofessionnels et partenaires.

Pour les activités de plantation, les différents participants seront organisés en camps ; un site de reboisement devra être affecté à deux ou plusieurs structures selon la dimension de la parcelle et la proximité du camp d'accueil. Au total, une superficie de 30 000 ha sera plantée / mise en défens et protégée y compris contre les feux de brousse au niveau des différentes communautés rurales partenaires

Les activités planifiées visent à restaurer et protéger le milieu naturel ; elles privilégient la revégétalisation avec une attention particulière :

- à sa reconstitution,
- à sa diversification,
- à son maintien.

La conduite de ces activités va permettre de réduire l'érosion éolienne et hydrique par divers types de plantations, la restauration permanente de la couverture végétale, la maîtrise du surpâturage par des investissements dans l'aménagement pastoral et induire le développement des terroirs.

Le développement des activités agro-sylvo-pastorales dans le cadre de la grande muraille verte va se faire selon une approche globale qui vise à améliorer la gestion et la productivité des ressources naturelles de base. Les aspects de cette approche permettent le maintien de la couverture végétale, l'amélioration de l'accès et la réutilisation d'éléments nutritifs contenus dans le sol par la conduite de systèmes de cultures mixtes.

6.2. Aménagement des ressources forestières

L'approche relative à l'aménagement des ressources forestières au niveau de la grande muraille verte fera des populations locales les principaux bénéficiaires. Il s'agira essentiellement de tester des méthodes de gestion globale et participative de divers types de formations naturelles avec les collectivités locales en vue de garantir une protection durable de ces ressources.

La stratégie du programme reposera essentiellement sur le principe du **rendement soutenu** qui cherche à garantir la pérennité de la production agro forestière et de **l'exploitation rentable**, éléments essentiels pour la viabilité des aménagements forestiers de la zone de la grande muraille verte ; il en est de même du développement de l'entrepreneuriat rural basé sur une exploitation des ressources forestières et la lutte contre l'exode rural.

Cet aménagement concerne l'ensemble des techniques forestières de mise en défens et de plantation sélective destinées à faciliter la régénération naturelle des milieux dégradés, leur enrichissement sur le plan qualitatif et leur valorisation.

Les principales actions concernent le développement de plantations de production de diverses gommés mais aussi de fourrage (*Acacia senegal*, *Acacia tortilis*, *Acacia mellifera*...).

Le sol et l'eau constituent des ressources précieuses dans les systèmes de production en milieu rural et doivent faire l'objet d'une gestion efficace dans le sens de leur conservation. Les activités conduites comprendront des plantations d'enrichissement des parcours, la restauration des écosystèmes autour des points d'eau et le développement d'actions de lutte contre l'érosion éolienne.

A. La lutte contre les feux de brousse

La protection des formations naturelles s'inscrit dans la panoplie de compétences transférées et, en ce sens, elle doit être régulièrement inscrite dans l'agenda annuel des collectivités locales ; dans tous les cas, elle répond au souci de protéger un patrimoine biologique constamment menacé par les feux. La **conservation de la biodiversité** englobe tous les aspects liés à l'enrichissement et à la protection des forêts, notamment la lutte contre les feux de brousse.

Le programme de la Grande Muraille Verte contribuera dans une large mesure à la lutte contre les feux de brousse par le renforcement des capacités d'intervention et de mobilité des acteurs impliqués dans la lutte contre les feux.

Des stratégies et des outils adéquats de communications (information, formation, sensibilisation, etc.) seront développés pour la maîtrise des feux de brousse; des axes de collaboration seront définis avec les structures de Recherche en vue d'une bonne conduite des mises à feu précoces dans les différentes zones encadrées. D'une manière concrète, le programme aidera à rendre fonctionnelles les unités locales et décentralisées de lutte (active et passive) contre les feux de brousse par la création et/ou re dynamisation de comités de lutte, l'amélioration des systèmes d'alerte, le développement de mesures de prévention et en contribuant à une meilleure intervention des unités de lutte contre les feux. La collaboration avec le Centre de Suivi Ecologique sera mise à profit pour améliorer le système d'information sur les risques de feux qui pèsent sur le milieu.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives de protection des formations naturelles, le programme appuiera l'ouverture de pare-feu. Cette opération sera une des composantes majeures de l'aménagement des ressources forestières et consistera à créer un système de ceinture de pare-feu (d'abord nus, ensuite verts) autour des zones plantées et/ou mises en défens ; elle se fera avec les populations organisées et intéressées par la valorisation des produits issus de l'ouverture de pare-feu. A travers cette opération, il s'agira de créer une **synergie entre la protection et la production** : développer avec les populations un package de technologies de production autour des pare-feu en vue d'optimiser la protection des formations naturelles. L'entretien annuel des pare-feu et les activités productives développées assureront les principes de rentabilité et de durabilité qui seront toujours des préoccupations pour la pérennité de l'opération.

B. Valorisation des produits de cueillette

L'exploitation des ressources forestières a deux destinations principales. La première qui est en même temps la plus évidente, concerne la satisfaction des besoins locaux en produits de cueillette ; elle assure une contribution significative à l'alimentation locale, notamment aux périodes critiques durant lesquelles l'épuisement des stocks de produits récoltés impose de se rabattre sur les ressources naturelles spontanées dont le ramassage autorise une alimentation de soudure.

La seconde, beaucoup plus importante en valeur économique, est destinée à alimenter des circuits d'approvisionnement aboutissant aux marchés urbains et ruraux. De ce point de vue, elle anime des réseaux marchands qui donnent naissance à des filières dont la méconnaissance des modes de fonctionnement peut conduire systématiquement à les ranger parmi les activités de type «informel». Les volumes et la diversité de produits concernés sont énormes ; les revenus générés et les sommes brassées apparaissent consistants.

Cependant, la réalité corrige fortement cette apparente distribution qui se révèle plus déséquilibrée dans la mesure où l'essentiel des revenus monétaires de la cueillette se trouve approprié par une catégorie d'opérateurs intermédiaires qui capitalisent la part significative des bénéfiques produits par les activités d'exploitation ou, accessoirement de cueillette.

C Mise en place de bassins de rétention

Il sera implanté un bassin de rétention dans chaque communauté rurale afin de renforcer le capital-eau dans le système et de mettre à la disposition des populations des ressources nécessaires pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce type d'ouvrage permettra, entre autres, d'irriguer les plants, de participer ainsi à la régénération des espaces forestiers mais aussi à la relance de l'élevage par l'amélioration des conditions d'abreuvement du bétail tout en permettant le développement d'activités maraîchères, d'arboriculture fruitière et d'aquaculture par l'empoissonnement.

D - Mobilisation des acteurs

Depuis 2008, le programme de reboisement de la composante Sénégal de la GMV, n'a pas été conduit avec les seuls efforts déployés par le Service forestier. En fait, il a nécessité la mobilisation de multiples et divers acteurs impliqués dans les activités de reboisement. C'est ainsi que le Ministère de la Jeunesse a mobilisé en moyenne deux cents jeunes pendant quinze jours dans le cadre «des vacances citoyennes».

C'est aussi le cas de l'Association «Sukyo Mahikari» qui s'est engagée aux côtés du service forestier de manière bénévole sur des actions de grande envergure notamment grâce au dynamisme du groupe actif que constitue sa jeunesse, venant de différents pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique pour participer à l'édification du programme de la GMV.

L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) s'est également illustrée, en étroite collaboration avec la DEFCCS, à travers les vacances citoyennes dans le cadre d'un programme qu'elle s'est défini afin de mieux participer, en tant que institution, à l'œuvre de développement du pays et plus particulièrement de la Grande Muraille verte. Des activités de reboisement, de prestations de soins médicaux et distribution de médicaments, d'alphabétisation, ont été dispensées notamment aux

groupements de femmes et associations de jeunes en guise de contribution à l'édification de la GMV par les étudiants et les enseignants encadrateurs grâce à l'appui et au soutien des services compétents.

L'Union Nationale des Exploitants Forestiers du Sénégal (UNCEFS), s'est aussi engagée sur le terrain de manière efficace, sans compter les initiatives plus discrètes mais efficaces de petits groupes en provenance de toutes les régions du Sénégal.

Les députés de l'Assemblée Nationale ont aussi séjourné à Widou pour participer au reboisement de la grande muraille verte.

A cette diversité d'acteurs, il faut ajouter la présence des armées sénégalaises et françaises qui assurent à chaque fois une bonne partie de la logistique pendant toute la durée des activités de terrain et participent à la plantation.

VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISME DE SUIVI

7.1. Le cadrage juridique et organisationnel

L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, créée par décret n°2008-1521 du 31 Décembre 2008, est dirigée par un Directeur Général. La Loi 2009-20 d'Orientation sur les Agences et le Décret d'application 2009-522 en portant Organisation et Fonctionnement précisent les lignes directrices et les modalités d'exécution.

Le Directeur général est appuyé directement dans sa mission par deux ingénieurs des Eaux et Forêts expérimentés, chargés d'une part de la Planification et des Stratégies, et d'autre part des Opérations techniques, eux-mêmes s'appuyant sur des ressources spécialisées en Planification, Agronomie, Pastoralisme, Développement communautaire...

Sur le terrain, l'Agence travaille en étroite collaboration avec les services techniques décentralisés, notamment, les services forestiers et de la conservation des sols, et d'encadrement du développement rural.

La partie sénégalaise de la Grande Muraille Verte est longue d'environ de 543 km. Elle est subdivisée en Zones et sous secteurs, encadrés par des Ingénieurs des Travaux et des Agents Techniques. Ces agents travaillent sous la supervision directe des inspecteurs régionaux avec des relations fonctionnelles avec les chefs de service départementaux des Eaux et Forêts. Une charte de responsabilité sera élaborée avec des termes de référence pour préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs.

7.2 Le suivi - évaluation

Le système de suivi évaluation finalisé sera un processus continu de collecte de données à partir d'outils faciles à administrer, d'analyse et d'interprétation pour répondre au besoin d'informations internes (préparation des rapports périodiques) et aider à la prise de décision. Il a pour but de fournir la charpente servant à rassembler et disséminer des informations utiles sur les performances réalisées, les difficultés rencontrées, les résultats atteints et les impacts recherchés.

Le système de collecte et de gestion de l'information va reposer sur un ensemble d'activités exécutées par les organisations à la base, les structures d'intermédiation et les composantes du programme.

Le suivi interne occupera une place importante avec des procédures de suivi allant du terroir au niveau national. Ce système doit permettre de porter une plus grande attention aux résultats, à terme être efficace et effectif en établissant des liens très marqués entre la conception, la mise en œuvre des activités et l'impact des résultats. Différents types d'information sont nécessaires pour aider à la prise de décision

Au niveau local

Les populations de ces communautés auront besoin de se situer sur la base des intrants fournis, les extrants obtenus, de mesurer les résultats et les comparer à la situation antérieure à l'application des différentes techniques, les méthodes et les approches. Elles doivent être en mesure de comprendre comment le processus a influencé les résultats pour leur permettre de faire des corrections si nécessaire.

Des détails techniques, organisationnels et les résultats économiques seront nécessaires pour chaque action réalisée au niveau des différents sites tels que le nombre et le type d'activités mises en œuvre, la quantité et le type d'intrants (incluant la main d'œuvre) utilisés, le nombre d'hectares restaurés, l'accroissement de la production agricole et de la biomasse pastorale et les différents coûts engendrés (technique et financier).

Au niveau régional

Les preneurs de décision sont les autorités locales, appuyées des techniciens et des membres des conseils régionaux. Leur principale tâche sera d'apporter l'appui aux communautés dans l'exécution de leurs missions.

Du point de vue stratégique, ce niveau aura besoin d'informations relatives aux différents changements observés au niveau communauté rurale en ce qui concerne les organisations (GPF, GIE, Gpt..), les pratiques managériales, les capacités financières, les opportunités socio-économiques, les changements dans les systèmes de production permettant une amélioration des conditions de vie dans les zones d'intervention.

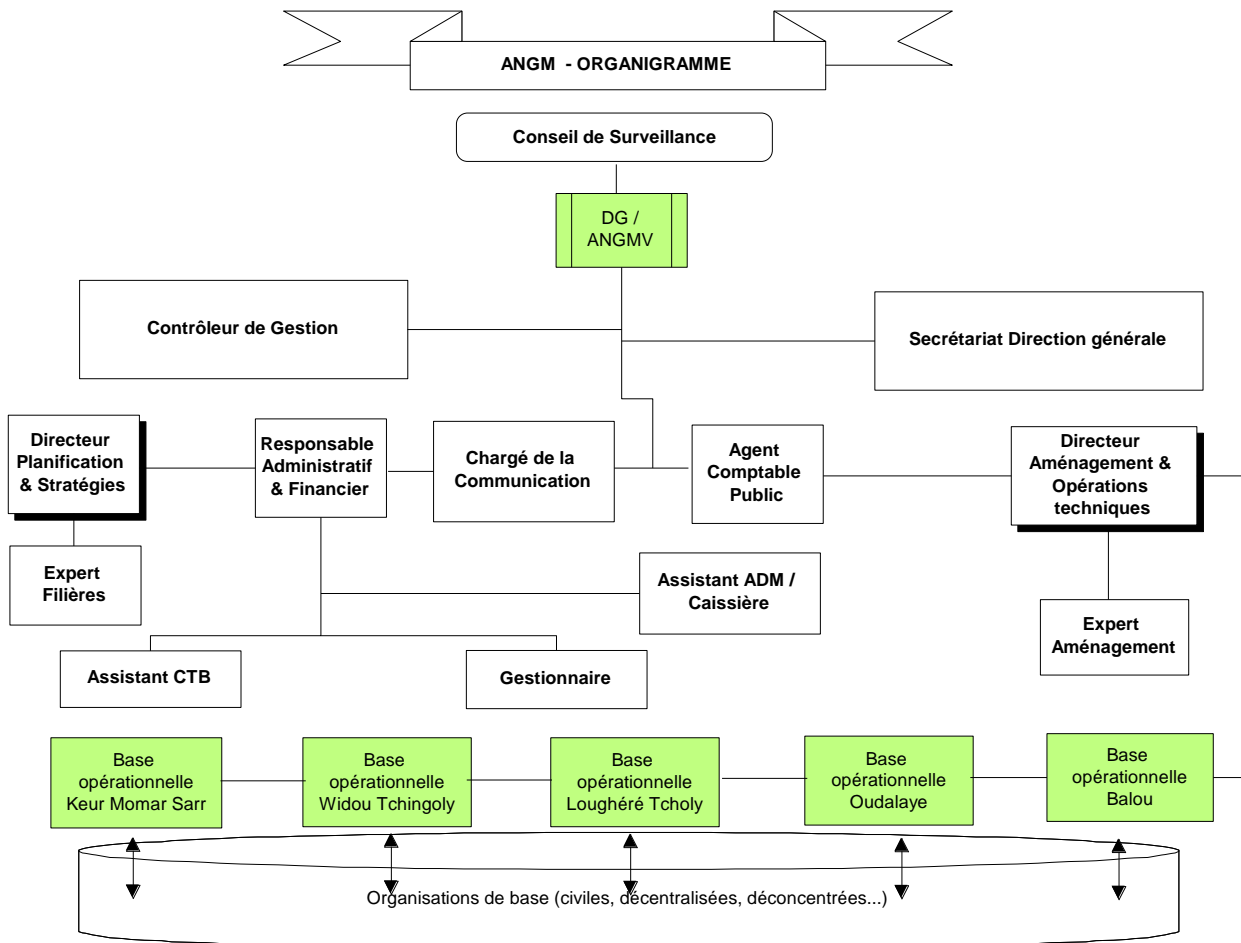
Au niveau national

Ce niveau implique les responsables gouvernementaux et les politiques. L'information à collecter va concerner le niveau de performance du programme, les difficultés rencontrées tout le long du processus, l'attitude des autorités locales, le décalage qui peut exister entre la planification et le résultat de la mise en œuvre des activités.

L'ensemble de ces informations devra aider le niveau national à ajuster, harmoniser et coordonner efficacement le programme au plan d'investissement national dans la perspective de connexion avec la dimension sous-régionale.

Le Suivi devra être assez efficace afin d'aider à maîtriser la complexité des paramètres à évaluer car tous les partenaires auront besoin de savoir si les techniques utilisées et les actions entreprises ont des effets utiles, significatifs et durables.

Des missions de suivi et d'évaluation des différentes activités seront conduites de manière permanente afin d'apprécier l'évolution des réalisations et les perspectives à court et moyen termes.



VIII- PRINCIPAUX EFFETS ET IMPACTS

Impact social et économique

- Le mode d'intervention à l'échelle du terroir générera des réaménagements importants qui découleront de la modification du paysage et de la topographie induite par les parcelles de production. Les infrastructures (puits, clôture, bassin) vont contribuer à augmenter la disponibilité en eau, en produits de consommation pour les villages et les familles concernées.
- Avec une démarche d'appui dont l'un des principaux axes est le renforcement des capacités des partenaires à la base, le programme va agir sur les perceptions et comportements des populations et conduire à une utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources naturelles au profit d'un développement économique et social durable.
- L'effort de viabilisation des parcelles de production va se traduire par un choix de cultures, le développement du maraîchage et de l'arboriculture fruitière.
- Le genre féminin va avoir, dans le cadre des périmètres de production diversifiée, l'opportunité de développer le maraîchage et de disposer de produits à haute valeur nutritive (patate, niébé, carotte, pomme de terre...) pour améliorer le niveau nutritionnel et le revenu additionnel familial.

Impact environnemental

- La délimitation des parcelles de production multi étagée par des haies vives défensives va jouer un rôle positif dans le terroir villageois en contribuant davantage au processus de modification de la configuration du paysage rural.
- Les parcelles de RNA installées au niveau des terroirs villageois constitueront, de par leur évolution au plan de la restauration et de la conservation de la diversité biologique, des pôles pédagogiques pouvant faciliter une transformation positive de l'environnement biophysique des terroirs.
- L'existence, à terme de périmètres de production multi étagée entretenus va contribuer, par delà le maillage de l'espace et la sécurisation des productions, au renforcement du couvert végétal du terroir, et conséquemment au retour de la faune, et à l'amélioration de la biodiversité.
- Les parcelles de production multi étagée vont avoir d'autres effets positifs en favorisant, d'une part l'exploitation des ressources végétales à l'intérieur des périmètres et d'autre part, en réduisant l'érosion éolienne et hydrique observable dans les zones non mises en valeur.
- L'exécution d'actions de sensibilisation sur la protection accrue des sols et du couvert végétal ainsi que l'appui au reboisement et à la restauration des sols dégradés vont générer à terme une amélioration du cadre de vie par une meilleure gestion de l'environnement.

IX- IX. RISQUES

Compte tenu de son ambition et de sa complexité, ce programme comporte forcément des risques qui vont se manifester sur le plusieurs plans :

Sur le plan technique

Les technologies qui vont être mises à jour et développées seront basées sur l'ensemble des «best practices» mises à l'épreuve dans le pays. Ces nouvelles technologies, testées dans de nouvelles zones, pourraient présenter des risques pour leur adaptabilité. Il suffira d'accompagner l'action avec une bonne analyse de la perception des populations rurales.

Sur le Plan managérial

Ce programme comporte plusieurs composantes et plusieurs acteurs qui ont souvent des intérêts divergents. Il s'agit de concilier l'ensemble des préoccupations des populations rurales pour assurer le développement local durable, sur la base d'une analyse approfondie des parties prenantes avec les outils adaptés.

Sur le plan financier

Le Gouvernement du Sénégal a commencé la mise en œuvre de sa composante avec les ressources nationales qui sont encore insuffisantes par rapport à l'immensité du défi. Une rapide intervention de la communauté internationale propulserait au mieux les activités.

Sur le plan psychosociologique

L'initiative GMV étant venue à priori d'en haut, avec bien sûr l'hypothèse qu'elle règle des problèmes essentiels des communautés, il y a certainement un travail de communication, de partage des convictions à mener, afin que les populations et les autres intervenants s'approprient l'idée pour s'engager résolument dans sa mise en œuvre.

X- RESSOURCES A MOBILISER

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de ce programme qui va assurer une implication d'acteurs très diversifiés, une phase d'orientation sera nécessaire pour poser et systématiser les premiers éléments de stratégie pendant une période d'un an. Une phase d'élargissement et de consolidation qui durera, au moins quatre ans suivra cette période après une évaluation exhaustive des activités.

Le budget prévu s'établit à environ à 17,5 milliards de FCFA, soit 39 millions de dollars US, avec les rubriques présentées ci-après :

BUDGET DU PROGRAMME EN FRANCS CFA

1 \$= 450 fcfa

DESIGNATION	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	Total
Opérations techniques (Amenagement developpement rural intégré, appui aux initiatives locales)	1 250 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000	7 750 000 000
Bâtiments	420 600 000	96 000 000	96 000 000	96 000 000	96 000 000	804 600 000
Logistique	1 500 000 000	850 000 000				2 350 000 000
Formation, Sensibilisation, communication	60 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	460 000 000
Contribution a la main d'œuvre locale	450 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 450 000 000
Fonctionnement	500 000 000	500 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	2 800 000 000
TOTAL	4 180 600 000	3 546 000 000	2 796 000 000	3 046 000 000	3 046 000 000	16 614 600 000
IMPREVUS 5%	209 030 000	177 300 000	139 800 000	152 300 000	152 300 000	830 730 000
TOTAL GENERAL	4 389 630 000	3 723 300 000	2 935 800 000	3 198 300 000	3 198 300 000	17 445 330 000

\$ 38 767 400

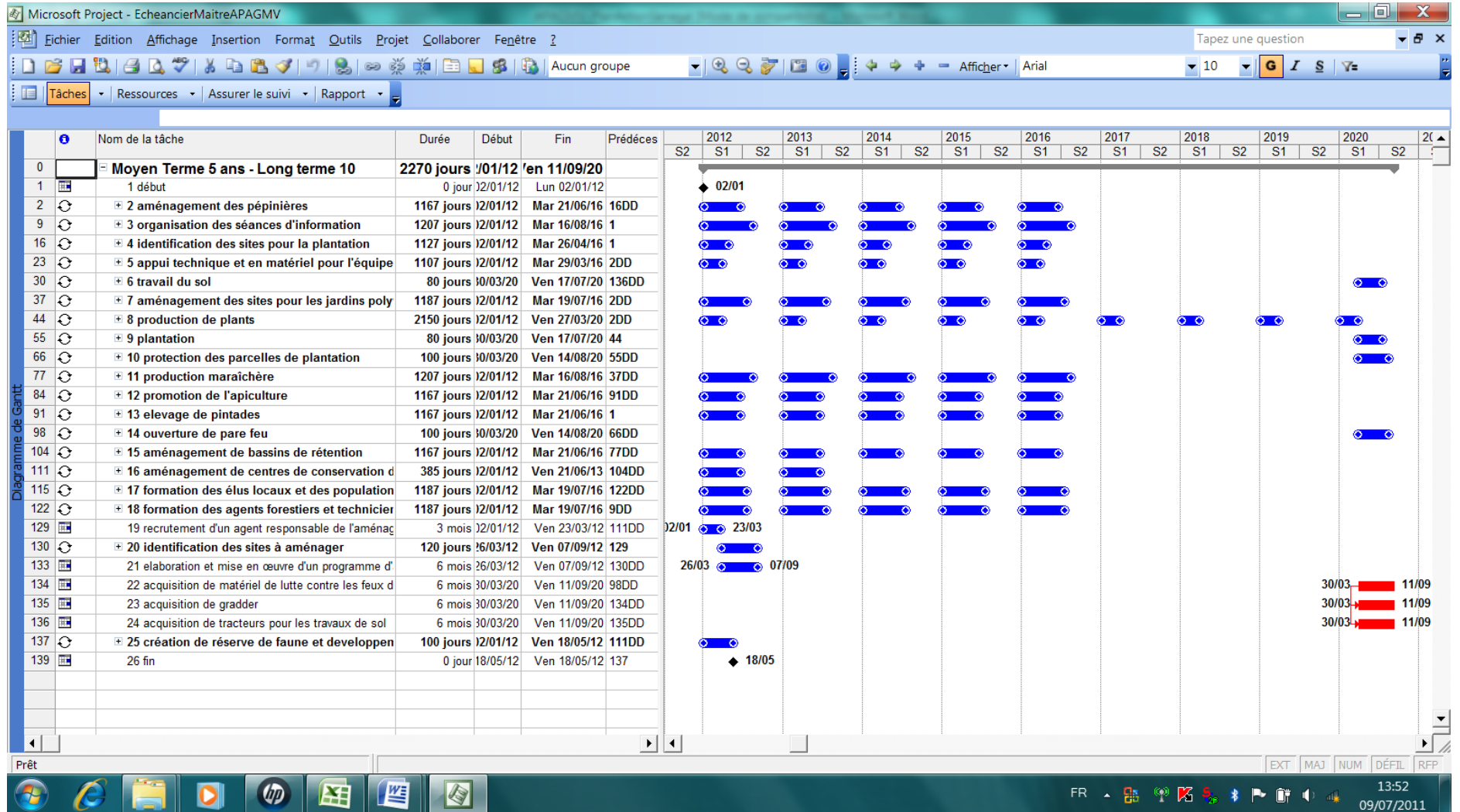
XI. CONCLUSION

La Grande Muraille Verte est un facteur de mobilisation des communautés, des mouvements de jeunesse, du milieu académique (formation et recherche), afin que le concept de recolonisation des zones arides soit perçu comme un élément de la stratégie d'une bonne occupation du territoire national et sous-régional.

ANNEXES

- A. Echancier**
- B. Cadre logique**
- C. Illustrations / Photos**

A-Echéancier Maître



B – Projet de Cadre logique

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE	SCHEMA DE PLANIFICATION		REQUETE DE FINANCEMENT
Description et sommaire	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Suppositions importantes
<p>1. <u>Objectif Global</u></p> <p>Contribuer à la lutte contre la désertification et la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes par une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté</p>	<p>Les écosystèmes sont restaurés et les conditions de vie des populations sont améliorées</p>	<p>Rapports de réunion du comité de surveillance</p> <p>Rapports d'évaluation</p>	<p>Le niveau de priorité politique donnée à l'initiative GMV est maintenue</p>
<p>2</p> <p>2.1 <u>Objectifs spécifiques</u></p> <p>Promotion d'activités agro-sylvo pastorales génératrices de revenus et la satisfaction des besoins des populations rurales en produits ligneux et non ligneux</p>	<p>30 jardins polyvalents d'une superficie d'au moins dix Ha sont fonctionnels</p> <p>Au moins 5000 emplois ruraux sont créés</p>	<p>Rapports de réunion du comité de surveillance</p>	
<p>2.2</p> <p>Conservation et valorisation de la biodiversité à travers la diversification de l'exploitation durable des terres</p>	<p>Les populations appliquent les techniques de conservation de la biodiversité dans les aires protégées</p> <p>5 réserves communautaires naturelles sont créées</p>	<p>Rapports d'évaluation</p> <p>Bilans des activités</p>	
<p>2.3</p> <p>Amélioration de la séquestration de CO2 dans les végétaux et les sols par la mise en œuvre de stratégies durables de restauration et de conservation des sols et des eaux</p>	<p>Les liens entre la dégradation des sols, la perte de la biodiversité et les changements climatiques sont établis</p> <p>La résilience des collectivités locales au changement climatique est augmentée</p>	<p>Rapports d'évaluation</p>	
<p>3. <u>Résultats</u></p> <p>3.1.1</p> <p>La base de la connaissance de l'environnement, des ressources naturelles et du capital humain est améliorée</p>	<p>Les études de référence essentielles sont réalisées dès la première année</p>	<p>Bilans</p> <p>Rapport d'évaluation</p>	
<p>3.1.2</p> <p>Les infrastructures de soutien à une production agro-sylvo-pastorale diversifiée et soutenue sont réalisées.</p>	<p>Au moins un jardin polyvalent fonctionnel est réalisé dans chaque village ciblé</p>	<p>Rapports techniques et scientifiques</p>	
<p>3.1.3</p> <p>Des filières porteuses, des mécanismes et instruments sont développés pour garantir des sources de revenus stables aux femmes et aux hommes en vue d'améliorer leur bien-être</p>	<p>Les filières non traditionnelles sont identifiées et soutenues</p> <p>Un fonds d'appui au développement des filières est mis en place</p>	<p>Rapport techniques</p>	

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE	SCHEMA DE PLANIFICATION		REQUETE DE FINANCEMENT
DESCRIPTION ET SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Suppositions importantes
3. Résultats			
3.1.4 Les espaces sylvo-pastoraux sont aménagés et le potentiel préservé pour une production diversifiée soutenue	Au moins 10 000 Ha d'aménagement forestiers sont réalisés par an	Rapports d'étape	Les collectivités locales et les populations locales s'engagent financièrement et physiquement sur une longue durée
3.1.5 Les écosystèmes agro-sylvo-pastoraux dégradés sont récupérés et protégés	Au moins 3 réserves de faunes communautaires sont créées avec les populations	Rapports d'évaluation	
3.2.1 L'arboriculture fruitière est développée avec les populations locales	Les populations locales réalisent de la production fruitière durable	Bilans	
3.2.2 La production maraîchère est développée dans toutes les pépinières par les populations locales	Au moins 10 nouveaux forages équipés et un programme intégré de valorisation réalisé	Rapports	
3.2.3 La promotion d'Activités de bénéfices durables (embouche, petit commerce, couture, teinturerie, foyers améliorés, production de plants, etc.) est effectuée	Les jardins polyvalents créés dans le cadre de la mise en œuvre de la GMV sont fonctionnels	Bilans	
3.2.4 Des Bassins de Rétention sont réalisés	Au moins un bassin de rétentions est construit par année	Rapport	La Direction des Bassins de Rétention collabore pour l'identification des sites et la mise en œuvre du programme
3.2.5 Mise en aménagement de 50 000 Ha de terres est réalisé le long du tracé	Des placettes de suivi sont mises en place	Bureaux cartographies régionales mises en place	
3.2.6 Des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux sont identifiées et développées	Les populations locales intègrent les filières identifiées	Rapports	Les institutions financières collaborent
3.2.7 Un fonds d'appui au développement des filières non traditionnelles est mis en place	Les populations locales obtiennent des financements pour la promotion des filières non traditionnelles.	Rapports	
3.2.8 Des Programmes de restauration et de conservation des sols sont développés et mis en œuvre	Au moins 25 unités de production intégrées scolaires sont réalisées.	Rapports d'étape	
3.2.9 Les mécanismes de planification et de Gestion intégrés sont développés	Les capacités de Gouvernance locale des populations, en gestion des ressources naturelles sont améliorées.	Evaluation interne	
3.3.1 Une stratégie de Gestion éco systémique des ressources naturelles est élaborée et mise en œuvre	Une stratégie de développement rurale intégrée est élaboré et mise en œuvre	Bilan d'étape	
3.3.2 Une stratégie adaptée de lutte contre les feux de brousse est développée et mise en œuvre	Les différents écosystèmes sont identifiés et les politiques de restauration élaborées et mises en œuvre.	Rapport d'étape	
	Cinq centres de conservation de la nature sont créés et leur fonctionnement assuré.	Rapport	

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE	SCHEMA DE PLANIFICATION		REQUETE DE FINANCEMENT
DESCRIPTION ET SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Suppositions importantes
<p>4. Principales activités</p> <p>4.1.1.1 Réaliser les études complémentaires de référence et de capitalisation (en matière socioéconomique, organisationnel, biophysique, cartographique, foncier ...).</p> <p>Caractériser le niveau de la pauvreté.</p> <p>4.1.1.2</p> <p>Caractériser les types d'infrastructures économiques et sociales et analyser.</p> <p>4.1.1.3</p> <p>4.1.2.1 Identifier les sites potentiels favorables à l'installation de bassins de rétention en rapport avec les populations locales.</p> <p>4.1.2.2 Appuyer la mobilisation (ressources financières, humaines...) pour la réalisation de bassins de rétention.</p> <p>4.1.2.3 Appuyer l'installation des aménagements de base pour la diversification des productions au profit des Groupements de Producteurs féminins et Groupement d'Intérêt Economique.</p> <p>4.1.1.4 Appuyer la réalisation et la gestion de points d'eau.</p> <p>4.1.3.1 Soutenir les GPF et les GIE à mener des activités génératrices de revenus par la pratique du maraîchage</p> <p>4.1.3.2 Appuyer l'aménagement des jardins polyvalents</p> <p>4.1.3.3 Appuyer le renforcement des capacités techniques, financières et de Gestion des GPF et GIE en matière de productions maraîchères et fruitières, et de leur transformation / commercialisation</p> <p>4.1.3.4 Identifier les opportunités, tester, organiser et développer les filières liées à la gestion des ressources naturelles</p>		<p>Rapports d'étape</p> <p>Rapports d'évaluation</p> <p>Bilans</p> <p>Rapports internes</p>	

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE	SCHEMA DE PLANIFICATION		REQUETE DE FINANCEMENT
DESCRIPTION ET SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Suppositions importantes
<p>4. Principales activités</p> <p>4.1.4.1 Aménager et équiper des pépinières multifonctionnelles</p> <p>4.1.4.2 Mettre en place des intrants de pépinière (semences et petit matériel, produits phytosanitaires...)</p> <p>4.1.4.3 Clôturer les sites de plantations</p> <p>4.1.4.4 Identifier et délimiter les zones de mise en défens</p> <p>4.1.5.1 Identifier les différents sites à traiter</p> <p>4.1.5.2 Identifier, former/recycler les producteurs et planifier les appuis nécessaires en matière de conservation / restauration des sols</p> <p>4.1.5.3 Assurer la protection des sites, parcelles et productions contre les feux.</p> <p>4.1.6.1 Organiser des ateliers de planification intégrée des ressources naturelles avec les différents acteurs.</p> <p>4.1.6.2 Appuyer l'élaboration d'une Charte des Chantiers GMV.</p> <p>4.1.6.3 Organiser des CDD, CRD, CLD, réunions d'échanges auprès des communautés.</p> <p>4.1.6.4 Renforcer la synergie entre les directions techniques (agriculture, élevage, hydraulique, etc.) pour une mise en cohérence des programmes</p> <p>4.2.1.1 Organiser les GPF pour les activités de production fruitière ;</p> <p>4.2.1.2 Identifier les différents sites en rapport avec les populations locales</p>			

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE	SCHEMA DE PLANIFICATION		REQUETE DE FINANCEMENT
DESCRIPTION ET SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Suppositions importantes
<p>4. Principales activités</p> <p>4.2.1.3 Mettre en place les Intrants agricoles</p> <p>4.2.2.1 Organiser les GPF pour les activités de Maraichage ;</p> <p>4.2.2.2 Définir les bases de mise en œuvre du programme et Mettre en place les intrants ;</p> <p>4.2.2.3 Aménager et équiper les pépinières</p> <p>4.2.3.1 Organiser les GPF pour les activités de Maraichage ;</p> <p>4.2.3.2 Mettre en place les différents intrants ;</p> <p>4.2.4.1 Identifier les différents sites en rapport avec les populations locales et avec la</p> <p>4.2.4.2 Direction des Bassins de Rétention;</p> <p>Organiser les GPF pour les activités de</p> <p>4.2.4.3 Maraichage et de développement rural intégré autour des bassins</p> <p>4.2.5.1</p> <p>4.2.5.2 Participer à l'organisation des comités de gestion des bassins</p> <p>4.2.5.3 identifier les différents sites à aménager Elaborer des protocoles de gestion ;</p> <p>4.2.6.1 Appliquer les programmes de gestion durable des terres</p> <p>4.2.6.2</p> <p>4.2.6.3 Identifier des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux susceptibles d'être valorisées Elaborer la structure de prix des différents produits identifiés Organiser les différentes filières identifiées ;</p>			

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE	SCHEMA DE PLANIFICATION		REQUETE DE FINANCEMENT
DESCRIPTION ET SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Suppositions importantes
<p>4. Principales activités</p> <p>4.2.6.4 Identifier les opportunités, organiser et développer la filière de production api</p> <p>4.2.7.1 Définir les modalités d'appui des acteurs des filières des produits forestiers ligneux et non ligneux</p> <p>4.2.7.2 Appuyer les différents acteurs pour une meilleure connaissance des filières non traditionnelles</p> <p>4.2.8.1 Identifier les différents sites</p> <p>4.2.8.2 Identifier les différents acteurs et prendre en compte des objectifs de gestion et de production des acteurs;</p> <p>4.2.8.3 Mettre en place les différents intrants ;</p> <p>4.2.8.4 Aménager et équiper les pépinières ou zones de production en régie (adduction d'eau, construction de bassins, etc.)</p> <p>4.2.8.5 Réparer les camions, citerne tracté, plateau de transport pour collecte du terreau, du sable et le transport des plants mis à la disposition à l'Agence par les différents services et projets forestiers;</p> <p>4.2.8.6 Mettre en place la main d'œuvre nécessaire à une production de plants de qualité et en quantité suffisante</p> <p>4.2.8.6 Mettre en place la main d'œuvre nécessaire à une production de plants de qualité et en quantité suffisante ;</p> <p>4.2.8.7 Identifier, former / recycler des producteurs collectifs, individuels et planifier les appuis nécessaires pour un renforcement des capacités des acteurs en matière de reboisement (techniques de pépinière et de plantation) ;</p>			

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE	SCHEMA DE PLANIFICATION		REQUETE DE FINANCEMENT
DESCRIPTION ET SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Suppositions importantes
<p>4. Principales activités</p> <p>4.2.8.8 ACQUERIR DES SEMENCES, DES GAINES ET DU PETIT MATERIEL DE PEPINIERE</p> <p>4.2.9.1 Organiser des ateliers de planification intégrée des ressources naturelles avec les différents acteurs ;</p> <p>Mettre en place les outils et les bases de développement des ressources naturelles;</p> <p>4.2.9.2 Organiser et mettre en œuvre une politique de communication sociale basée sur le développement durable</p> <p>4.2.9.3 Identifier les différents types de zones éco géographiques et d'éco systèmes</p> <p>Elaborer une stratégie d'intervention adaptée pour chaque éco système</p> <p>4.3.1.1 Mettre en œuvre une stratégie de gestion des ressources transfrontalières</p> <p>Une stratégie de lutte contre les feux brousse est élaborée et mise en œuvre</p> <p>4.3.1.2</p> <p>Acheter les moyens logistiques et les mettre à la disposition des structures décentralisées ;</p> <p>4.3.1.3</p> <p>4.3.2.1 Acheter du petit matériel de lutte contre les feux de brousse et les mettre à la disposition des centres de conservation de la nature ;</p> <p>4.3.2.2 Organiser avec l'appui des structures forestières décentralisés la lutte contre les feux ;</p> <p>Créer et équiper cinq centres de conservation de la Nature</p> <p>4.3.2.3</p> <p>4.3.2.4</p> <p>4.3.2.5</p>			

C – Photos de quelques réalisations



Plantation réalisée en 2009 à Téssékéré



Plantation de 2009 dans la communauté rurale de Tessékéré



Plantation de Widou Thiengoly en 2009



Plantation réalisée en 2009 à Labgar



Bassin de rétention réalisé à Labgar en 2009, avec reboisement des berges pour la protection



Bassin de rétention réalisé à Labgar en 2009, avec reboisement des berges pour la protection



Bassin de rétention réalisé à Labgar en 2009, avec reboisement des berges pour la protection



Bassin de rétention réalisé à Labgar en 2009, avec reboisement des berges pour la protection



Pare feu entre Widou Thiengoly et Téssékéré sur 30 km de long



Pare feu entre Widou Thiengoly et Tésékéré sur 30 km de long



Production de tomate issue des jardins polyvalents – Système goutte à goutte 2011



Production de melons issue des jardins polyvalents – Système goutte à goutte 2011